publié sur le site de la ville le : 9 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20220525-SG2022_03975-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Sainte-Geneviève-des-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 19 mai 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :
Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Maria DE JESUS CARLOS, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Jérémy SIMON, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHY, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Héritier LUNDA (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à Marc ESNAULT), Eléonore MORENO (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Brahim OUAREM), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), José MARTINS (pouvoir à Nadia CARCASSET), Séverine BUSSON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absents

Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOUI

Nombre de membres	
composant le conseil : 39	Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte
en exercice : 39 présents : 25 représentés : 12 absents : 2	Monsieur CHOLLET est élu secrétaire. Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

publié sur le site de la ville le : 9 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20220525-SG2022_03975-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Publié le :	**CONSEIL MUNICIPAL DU**	**: 25 MAI 2022**
Présents : 25	**DELIBERATION N°**	**: 14541**
Représentés : 12		
Absents : 2	**DGA DE SECTEUR**	**: CONDAT CAROLE**
Pour : 37	**SERVICE**	**: ENFANCE SCOLAIRE**
Contre :		
Abstention :	**AFFAIRE SUIVIE PAR**	**: FRANCINE DUCROT**

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES DU SERVICE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°14236 du Conseil Municipal du 8 juillet 2020, modifiant le règlement intérieur des accueils de loisirs,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville du 10 mai 2022,

CONSIDERANT que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois accueille les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire dans les structures « accueils de loisirs », en périscolaire et en extra-scolaire,

CONSIDERANT la diversité des prestations proposées, et qu'il convient de poser un cadre règlementaire permettant de préciser l'ensemble des dispositions à appliquer pour une information complète des usagers et des acteurs intervenant dans ces structures,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer les modalités d'accueils et de réservation des activités périscolaires et extra-scolaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement intérieur modifié des accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération